

République Française  
Département du Puy de Dôme  
**Commune d'OLBY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 09 juin 2023

Référence
<b>2023_037</b>

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
<b>Délibération sur l'attribution d'une subvention à la suite de la création d'une nouvelle association sur la commune</b>

**Présents** : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Madame BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MAZET LACOURT Noëlle (pouvoir à M. NESME Emmanuel), M. OUVRARD Dominique (pouvoir à Mme BRIGNON Hélène), Mme FINET Hélène (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne), Mme GUILLAUME Michelle (pouvoir à M. ACHARD Nicolas)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

**Absent excusé** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LANGLAIS Sarah

Date de la convocation
01 juin 2023

**Objet de la délibération** : Délibération sur l'attribution d'une subvention à la suite de la création d'une nouvelle association sur la commune

Date d'affichage
15 juin 2023

**Rapporteur** : Hélène BRIGNON

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Hélène BRIGNON indique qu'une nouvelle association « un sourire pour la vie » a été créée sur la commune dont l'objet social est l'organisation de manifestations caritatives et d'animations pour soutenir la lutte contre le cancer (Octobre rose et « Movember »).

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
PREFECTURE DE  
CLERMONT -FERRAND  
Le : 15 juin 2023

Elle indique que par le passé, une aide avait été accordée pour aider à la création d'une association sur la commune. Le Maire indique qu'au-delà de la création d'une association, il est nécessaire de prendre en compte l'objet social de l'association et ses répercussions au niveau local et sociétal.

Et

Le Maire indique par ailleurs que l'association a bénéficié de la solidarité des autres associations à travers l'attribution d'une aide issue des bénéfices de la journée de la mobilité en septembre 2020.

Publication ou notification  
du :  
15 juin 2023

**Ceci exposé,**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :**

- **DE VALIDER l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 €.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Samuel GAUTHIER

